

situation que lors du départ du dernier courrier. Le général Pannero ne pouvait faire aucun mouvement; il était cerné à Fraile-Muerto.

Les nouvelles du théâtre de la guerre n'offrent aucune importance. Les alliés paraissent plus puissants que jamais.

TURQUIE.

Constantinople, 31 mars. Contrairement aux bruits répandus ces jours derniers, les négociations sur les demandes faites à la Porte par le vice-roi d'Egypte marchent bien. Un résultat prochain est attendu.

ÉTATS-UNIS ET MEXIQUE.

New-York, 31 mars.

(par le câble atlantique). Les Etats-Unis paient sept millions de dollars pour la cession de l'Amérique russe.

Les derniers avis de la Vera-Cruz constatent que cette ville a été déclarée en état de siège.

Le maréchal Bazaine est passé à la Havane le 23 mars.

HOLLANDE.

La Haye, 31 mars, soir.

Le Journal officiel des Pays-Bas dément d'une manière positive la nouvelle d'après laquelle le roi des Pays-Bas aurait fait cession du Grand-Duché du Luxembourg.

Le même journal ajoute qu'il ne pourrait être question d'une pareille cession, seulement dans le cas où les grandes puissances intéressées se seraient entendues à cet égard.

RUSSIE.

Saint-Petersbourg, 31 mars.

La Poste du Nord, organe officieux, déclare sans fondement la nouvelle de divergences franco-russes qui auraient empêché la remise d'une note collective concernant la cession de Candie à la Grèce.

ITALIE.

Florence, 31 mars, soir.

Le Sénat a adopté presque à l'unanimité, le projet d'exercice provisoire pour trois mois. Il y a approuvé aussi la réponse au discours de la Couronne.

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE

du Journal de Roubaix.

Paris, 31 mars.

Depuis deux jours on ne parle ici que de la démission de M. Walewski et de la suppression de la contrainte par corps ou en a oublié un instant l'affaire du Luxembourg et celle des traités allemands.

M. Walewski a fait connaître lui-même avec une grande franchise les causes ou si l'on veut l'occasion de sa retraite. C'est à-t-il dit, « un intérêt supérieur d'union et de concorde qui a dicté sa résolution. Evidemment des dissentiments graves se sont manifestés entre le Président du Corps législatif et des hommes qui tiennent un rang très-élevé dans le gouvernement, on a parlé notamment de désaccord entre M. Walewski et M. Rouher, et M. Walewski, président de la Chambre élective, qui se retire devant le ministre orateur, pourvu de deux portefeuilles.

Le compte-rendu de la séance de vendredi nous prouve que la démission du président a produit une certaine émotion dans la Chambre. Et si vous voulez juger de la nature de cette émotion, il suffira de vous rappeler cette exclamation de M. Latour Dumoulin : « C'est le triomphe de la réaction ! » et ces mots de M. Glais Bizoin, pour lequel cependant M. Walewski s'étant parfois montré sévère. « M. le Président, nous aimons à rendre un dernier hommage à votre haute impartialité. » On a prétendu que certaines personnes, de celles qui sont plus impérialistes que l'Empereur, se plaignaient de ce

que M. Walewski ménageait trop l'opposition, lui laissait trop son franc parler. M. Walewski ne faisait en cela que suivre la tradition de M. de Morny, et une qui, se disant amis de l'Empire, pouvaient blâmer cette loyale impartialité, sont des niais ou des fourbes, et il y en a beaucoup.

On dit qu'il ne sera pas donné immédiatement de successeur à M. Walewski et que M. Schneider, comme il y a deux ans continuera de présider la Chambre jusqu'à la fin de la session. On ne parle plus de M. Vuitry pour remplacer M. Walewski.

La loi qui supprime la contrainte par corps occupe beaucoup le monde du commerce et le monde judiciaire. Hier au Palais les conversations à ce sujet étaient bien animées. On est unanime à peu près partout à reconnaître qu'au point de vue moral et philosophique la suppression de la contrainte était désirable; mais on objecte que la prison pour dettes, n'était faite que pour ceux qui n'allaient pas, et que l'emprisonnement était une épouvantail pour les débiteurs, faisait la sécurité du petit commerce. Au palais on disait que la nouvelle loi allait singulièrement diminuer l'importance des tribunaux de commerce et augmenter le nombre des poursuites correctionnelles pour escroquerie et abus de confiance.

Nous sommes toujours sans nouvelles officielles au sujet du Luxembourg. On dit bien que la Hollande pour se débarrasser des ennuis que lui cause l'occupation du Luxembourg par les troupes prussiennes serait disposée à céder cette province à la France. D'un autre côté, on assure que la Prusse aurait consenti à cette cession, mais à la condition que les fortresses seraient démantelées. Encore une fois c'est là une condition que l'honneur défend à la France d'accepter. Evidemment la question des traités allemands se trouve liée à celle du Luxembourg, puisque le Moniteur continue de ne parler ni de l'une ni de l'autre. Il est à croire qu'il rompra le silence en même temps sur ces deux chapitres si intéressants de la politique actuelle, qui entretiennent une inquiétude fâcheuse dans le pays.

La brochure de M. le général Trochu l'Armée en 1867 fait sensation. On sait que le général y expose les propositions qu'il avait développées dans la commission chargée de l'examen préparatoire la question militaire, et qu'il se prononce pour le maintien du statu quo en apportant des perfectionnements, des améliorations dans les détails de l'organisation et du service. On dit que beaucoup de députés seraient disposés à adopter les conclusions du général et à les défendre lors de la discussion publique.

Le cercle de la rue de l'Arcade formé par les membres de la majorité continue, ne dit-on, à porter ombre aux autres groupes de députés qui lui reproche d'être trop réactionnaire. Il est probable qu'il se formera un autre cercle ou se réuniraient ceux qui tout en restant dévoués à l'Empire veulent sur certaines questions spéciales se détacher de la majorité.

CH. CAHOT.

Paris, 1^{er} avril.

L'Exposition universelle a été inaugurée aujourd'hui, et vous trouverez dans tous nos journaux des détails complets sur la cérémonie. L'Empereur et l'Impératrice se sont rendus au Champ-de-Mars dans une voiture découverte, sans escorte. Le Prince impérial, encore convalescent, était resté aux Tuileries. Le prince d'Orange, le grand-duc de Leuchtenberg et le comte de Flandre assistaient à la cérémonie qui a eu, on pourrait le dire, un caractère privé. On dit que l'Empereur a prononcé seulement quelques paroles de félicitations pour la commission; mais il n'y a point eu de discours d'ouverture de cette solennelle session de l'industrie universelle. Le

prince Napoléon était parti avant-hier pour le Havre, et ce départ a été remarqué; il prouve que le prince se tient à l'écart de toutes les choses du Gouvernement.

La Bourse a subi un nouveau revirement: elle a réagi contre la reprise ou l'essai de reprise de la fin de la semaine. Le motif ou le prétexte de la baisse, c'est l'ensemble des bruits qui viennent de divers côtés à la fois démentir la cession du Luxembourg à la France. On a conclu que les négociations ont échoué et qu'il a dû se produire des froissements entre la France et la Prusse. Nos spéculateurs exploitent cette situation.

On disait aujourd'hui que M. Schneider allait être nommé président du Corps législatif. On ignore quelle situation sera faite à M. Walewski.

La Patrie qui a déjà renouvelé une partie de sa rédaction devait encore changer de rédacteur en chef; mais, grâce à certaine intervention, M. L. Dréolle conserve sa position.

Le congrès des imprimeurs s'est réuni hier à l'hôtel du Louvre: ils étaient au nombre d'environ 300, venus de tous les points de la France. La séance ouverte un peu avant deux heures a été levée à quatre heures. L'assemblée à l'unanimité a maintenu comme définitif le bureau provisoire. M. Delalain présidait ayant à sa droite et à sa gauche MM. Mame, de Tours, Silbermann de Paris, Lahure, Saillari, Prudhomme etc. Un certain désordre embrouillait les délibérations. La première proposition énoncée par le président fut celle-ci: demandez-vous le maintien des brevets? Un seul imprimeur, M. Prodron, d'Annonay, réclama la parole et vint lire un petit discours préparé d'avance, dans lequel il se prononça pour la suppression des brevets. Ce petit speech très confus, où beaucoup de bonnes choses figuraient à côté d'autres inadmissibles, provoqua un tolle presque général quand l'orateur déclara que les gros imprimeurs mangent les petits. M. Prodron interpellé par le président s'écria qu'il faisait ses excuses à l'assemblée, qu'il regretait d'avoir employé cette expression, puis il alla s'asseoir; mais quand on vota sur la question des brevets, il fut seul à voter contre, ce qui provoqua une certaine hilarité. Le principe d'une indemnité à réclamer en cas de suppression des brevets fut ensuite admis; puis quand on posa la question de savoir sur quelle base on pouvait établir cette indemnité, les uns proposaient le prix d'achat, les autres le produit de l'exploitation. L'assemblée ne pouvant prendre un parti, il fut voté que le bureau serait chargé de veiller aux intérêts de tous. Cette résolution ne provoqua que quelques protestations isolées. C'était un vote regrettable à mon sens, et comme représentant d'imprimeurs de province, je fus de ceux qui le combattirent, non pas que les membres du bureau ne fussent dignes d'un vote de confiance, mais l'assemblée abdiqua trop tôt; elle eût pu, il me semble, tracer à la commission une ligne facile à suivre sur cette question qui était la principale. N'eût-il pas mieux valu en s'appuyant sur ce qui a été fait pour les offices de courtiers, charger le bureau de demander la création de commissions mixtes départementales qui fixeraient le chiffre des indemnités. Le bureau eût eu ainsi sa voie tracée par l'assemblée elle-même qui, par son vote, abdiquait en faveur du bureau.

C'est désormais aux membres du bureau qu'il appartiendra de défendre les intérêts qui leur sont communs avec tous leurs confrères. La question de la responsabilité fut ensuite abordée et il fut adopté un vœu pour la suppression absolue de la responsabilité de l'imprimeur quand l'auteur et l'éditeur de l'écrit incriminés sont connus, présents et solvables. Il fut demandé aussi que la prescription qui n'est acquise au bout de trois mois, fut acquise au bout d'un mois. Diverses autres propositions furent votées à l'unanimité.

Le soir il y eût dans la même salle un grand banquet dans lequel, me dit un assistant, ne cessa de régner la plus franche cordialité.

Les ouvriers tailleurs de Paris au nombre de 2,500 environ étaient réunis hier à l'Elysée Montmartre; ils ont adopté la résolution de se mettre immédiatement en grève si les patrons ne leur accordent pas dès aujourd'hui l'augmentation demandée qui est d'environ 20%. Ce qu'il y a de curieux c'est que les ouvriers tailleurs anglais se seraient engagés à ne pas travailler pour la France. En fin de compte, c'est le consommateur qui paiera les frais, un vêtement qui nous coûtait 100 francs nous coûtera désormais 120 francs car le maître tailleur profitera de l'occasion pour prélever aussi un nouveau bénéfice.

L'Odéon va reprendre la Lucrèce de M. Ponsard. C'en est fait, les chanteurs et chanteuses des cafés-concerts ont le droit de se travestir. Que d'années il a fallu pour obtenir cette réforme! Thérèse ne chantera plus la Gardeuse d'ours en blanche toilette de bal avec 20,000 francs de diamants.

CH. CAHOT.

CHRONIQUE LOCALE & DÉPARTEMENTALE

Nous avons dit, à propos de la garnison provisoire accordée à la ville de Roubaix par S. E. M. le Ministre de la Guerre, que toutes les dépenses nécessitées par le séjour de la troupe seraient à la charge de la ville.

Il résulte des renseignements qui nous sont communiqués qu'un demi-bataillon sera établi dans un casernement provisoire aux frais de la municipalité de notre ville.

La ville ne passerait qu'un bail de trois ans pour ce casernement. Cette durée étant assez longue pour une expérience concluante, permettra d'adopter, plus tard, une résolution définitive.

« Il est entendu que la ville fera tous les frais d'installation nécessaires et qu'elle veillera à ce que le logement de MM. les officiers soit assuré. »

Le Ministre fait arrêter par les divers services compétents les dispositions nécessaires.

La force du demi-bataillon à détacher à Roubaix sera de 250 hommes.

J. R.

Par suite des changements apportés à la marche des trains depuis le 1^{er} avril, la distribution du second courrier a lieu à 10 h. 1/2 et la troisième à 3 h. 1/2.

La dernière levée des lettres pour la ligne de Paris a lieu à 9 h. 45.

Nous voilà au 2 avril, l'Exposition est ouverte et les compagnies de chemins de fer n'ont encore rien fait connaître de leurs intentions relativement aux prix du transport des voyageurs.

Les prix du tarif seront-ils conservés?

Seront-ils modifiés? Seront-ils réduits de manière à rendre le voyage à Paris possible au plus grand nombre?

Il paraît que les renseignements publiés par certains journaux étaient apocryphes. Peut-être avaient-ils pour but de forcer les compagnies de chemins de fer à agir ou à parler.

Les compagnies de chemins de fer se taisent.

Agissent-elles? On n'en sait rien. Il serait bon de le savoir.

Le Conseil d'Etat est saisi depuis quelques jours d'un projet de loi relatif à la création d'une caisse d'assurances en cas de décès et d'accidents résultant de travaux agricoles ou industriels.

Dimanche après-midi une assistance nombreuse se pressait dans l'église Ste-Elisabeth pour assister à la bénédiction solennelle d'une nouvelle cloche.

La plupart des membres du Conseil de fabrique, quelques membres du Conseil municipal assistaient à la cérémonie.

M. le doyen de St-Martin a procédé à la bénédiction de la cloche qui a pour parrain M. Pierre Lebrun, propriétaire, marguillier de la paroisse, et pour marraine Mlle Julie Descat, rentière à Roubaix.

M. l'abbé Gonthier, curé de Ste-Elisabeth, a prononcé une excellente allocution de circonstance.

La nouvelle cloche porte cette inscription:

Procedamus ante Deum, ploremus coram Domino qui fecit nos.

Je me nomme Pierre-Julie pour perpétuer les noms d'un frère et d'une sœur que la mort a trop tôt séparés.

J'ai pour parrain M. Pierre-Antoine Lebrun, propriétaire à Roubaix, marguillier de cette paroisse.

Et pour marraine Mlle Julie Descat, rentière à Roubaix.

M. Eloi Gonthier étant curé, je suis née de la générosité de mes parrain et marraine, à qui je salue ma reconnaissance pour l'église Ste-Elisabeth de Roubaix (mars 1867).

J'appelle à la pénitence de Saint-Pierre et à la pureté de Sainte-Julie.

Le bataillon des chasseurs a été passé en revue hier sur la place de la Mairie par M. le Commandant. A l'issue de la revue, il a été procédé à la reconnaissance de M. Huot, sergent-major du 15^e chasseurs, promu au grade de sous-lieutenant.

Par une attention toute courtoise qui a été appréciée à Roubaix, la musique des chasseurs a été envoyée de Douai par M. le colonel du régiment. Elle s'est fait entendre sur la place de la Mairie, dimanche et lundi, à la grande satisfaction des promeneurs très-nombreux pendant ces deux jours.

La mi-carême a été favorisée par un temps splendide. Dimanche et lundi les masques étaient plus nombreux peut-être que le jour du Mardi-Gras, et il y avait çà et là des déguisements d'assez bon goût.

La foule se groupait au coin des rues pour écouter les chansonniers masqués. Il y aurait peut-être une étude curieuse à faire sur l'origine des chansons du carnaval dans lesquelles on trouve parfois des critiques très-justes, des idées pratiques, voire même de la philosophie.

Le concert donné lundi 1^{er} avril par la Société philharmonique de Croix avait attiré un grand nombre d'auditeurs, tant de la commune que de Roubaix et des environs. Un temps splendide, qui aurait fait croire que les printemps existe encore ailleurs que dans les almanachs, favorisait les excursions.

La Société philharmonique a exécuté deux ouvertures d'une façon très-satisfaisante. Elle est, croyons-nous, de fondation récente et mérite à double titre des félicitations. M. Lebacqz, son chef, est un artiste expérimenté qui saura lui faire faire de rapides progrès.

Le programme portait des noms bien connus de nos lecteurs et parmi lesquels nous remarquons, tout d'abord, celui de M. Barrez. La réputation de cet artiste est depuis longtemps établie. Il n'a plus besoin d'éloges.

M. Henri Catteau, qui s'est fait entendre à Roubaix dans plusieurs concerts, est

lame d'acier, vous gratifiant en temps et lieu de quelque rhumatisme, fidèle compagnon de vos dernières années.

Dans un de ces antiques fauteuils dont j'ai parlé, était assise une femme de soixante-cinq à soixante-dix ans, vêtue de deuil. Elle tenait à la main un tricot de laine paraissant plutôt lui servir de contenance que d'occupation; car, triste et pensive, elle le laissait souvent échapper de ses mains d'une maigreur qui les rendait presque diaphanes. On voyait pourtant que ces mains avaient dû être belles; elles étaient encore d'une blancheur mate comme de l'ivoire, et les fines rayures de leurs ongles allongés avaient conservé la teinte rosée qui les embellissait jadis.

Sur le visage on ne voyait aucune trace de beauté; les tons bruns et jaunes de la peau, l'irrégularité des traits attestaient que jamais cette femme n'avait été belle. En jetant les yeux sur les portraits qui se trouvaient dans le salon, il était facile de la reconnaître dans un costume de Diane. Et bien que le peintre eût sans doute essayé d'embellir son modèle, il était évident que si la Diane chasserresse avait eu un semblable visage, Actéon eût évité son malheureux sort.

On était frappé au premier regard par la froideur de la physionomie grave et austère de la vieille dame de Roquevair, mais bientôt on trouvait dans ses petits

yeux une touchante expression de bonté qui vous attirait vers elle; et le mouvement par lequel elle vous tendait sa main toujours si parfaitement soignée, et dont une mitaine de soie noire dissimulait la maigreur, avait une grâce si charmante qu'il était impossible de ne pas porter ses lèvres sur cette main avec autant d'affection que de respect.

Devant elle, sur un tabouret en bois, aux pieds bizarrement contournés, probablement contemporain des vieux fauteuils, était assis un enfant qui paraissait âgé de six à sept ans.

Il avait posé sur les genoux de la vieille dame des violettes et des primevères, et ses petits doigts étaient occupés à en faire un bouquet. Il mettait dans ce travail autant d'adresse que de goût, et l'accomplissait avec un sérieux prouvant la grande importance qu'il attachait à sa parfaite exécution.

De temps en temps il s'arrêtait pour jeter à la vieille dame un doux regard, et toujours ce regard en rencontrait un autre attaché sur lui avec une indicible tendresse. Alors il penchait sa tête sur les genoux de madame de Roquevair, imprimait sur ses mains de doux baisers et reprenait son travail.

Il y avait évidemment entre ces deux êtres, dont l'un touchait à la tombe et l'autre à son berceau, une affection pro-

fonde. La ressemblance entre eux était frappante, et cette ressemblance faisait du pauvre enfant, il faut en convenir, une petite créature fort laide.

Nous avons déjà fait le portrait de Paul, nous n'avons pas à y revenir: seulement nous ajouterons que l'enfant était beaucoup plus laid que l'homme. Sa maigreur, son cou brun et long sortant de son col rabattu sur sa petite veste de drap noir; sa figure tellement bistre que le hâle était impuissant à la noircir, faisaient de Paul un enfant absolument dépourvu de grâce et de fraîcheur.

En face de madame Sardan de Roquevair, sa belle-fille, madame Louise de Roquevair, comme on la nommait dans le pays, était presque couchée dans son vaste fauteuil, et travaillait à une broderie. Sur un petit guéridon placé auprès d'elle se trouvaient quelques livres successivement ouverts et abandonnés.

L'ennui le plus profond se peignait dans les beaux traits de la jeune femme.

Tout-à-coup elle posa son ouvrage sur le guéridon et porta son mouchoir à sa bouche pour dissimuler ses bâillements.

— Vous vous ennuyez, ma fille, lui dit sa belle-mère.

— Mais non, madame, je souffre, voilà tout: c'est assez mon état habituel.

— Oui, quand vous êtes seule avec moi

et avec vos enfants, murmura la vieille dame.

Sorti de son apathie par l'interpellation de sa belle-mère, madame Louise de Roquevair reprit avec humeur:

— Ce sont ces fleurs qui me font mal. Comment, Paul, avez-vous oublié que l'odeur pénétrante de ces violettes m'irrite horriblement les nerfs? Et prenant des mains de l'enfant le bouquet presque terminé, elle le jeta au feu.

Une larme roula dans les yeux de Paul: il pencha sa tête sur les genoux de sa grand-mère et lui dit à voix basse:

— C'étaient les premières que j'avais cueillies, et elles étaient pour vous, bonne maman.

L'aieule pressa avec tendresse la tête de son petit-fils, sans répondre.

L'enfant alors prit les primevères et dit à sa mère avec sa voix d'une douceur infinie:

— Maman, ces fleurs n'ont pas d'odeur, elles ne pourront vous incommoder.

— Non, sans doute, Paul; mais ne sauriez-vous passer votre temps à faire autre chose que des bouquets! Ma mère, vous oubliez que cet enfant a douze ans; il est si petit, si chétif, ajouta-t-elle avec un geste de pitié dédaigneuse, que je conçois que vous vous fassiez illusion; mais enfin il a deux ans de plus que Louis, et il ne sait rien.

— Paul, ma fille, a étudié toute la matinée: il m'a récité toutes ses leçons; je vous assure qu'il les sait parfaitement. C'est moi qui l'ai engagé à se reposer quelques instants, que ce cher enfant a employé à travailler à mon parterre et à me cueillir des fleurs.

— Oh! je sais que Paul est un excellent jardinier; mais enfin comme il n'est pas destiné à exercer cet état, je désirerais qu'il sut autre chose que planter des jacinthes et des tulipes, et faire des bouquets.

Pendant cette petite altercation, qui probablement devait se renouveler souvent entre les deux femmes, Paul s'était levé pour prendre ses livres, et, revenu auprès de sa grand-mère, il repassait ses leçons avec une ardeur qui colorait légèrement ses joues.

Tout-à-coup la porte du salon s'ouvrit brusquement. Un bel enfant entra en courant; il tenait à la main un bouquet de violettes semblables à celles que madame de Roquevair avait jetées au feu il n'y avait pas dix minutes. C'était son second fils; il se précipita dans ses bras, et le visage de la mère resplendit d'une orgueilleuse joie en le pressant sur son cœur.

E. DE VARS.

(La suite au prochain numéro.)